

Mutuelles et sécurité sociale

▶ Sécurité sociale - Année universitaire 2018/2019

l'inscription à la Sécurité sociale ne relève plus des établissements d'enseignement supérieur à partir de l'année universitaire.

Si vous n'avez pas encore de couverture sociale en France, vous devrez faire les démarches après votre inscription administrative ET votre arrivée en France.

Dans certains cas, vous devrez être en possession de documents pour pouvoir vous affilier à la Sécurité sociale. Pensez à vous en munir avant votre arrivée en France !

Si vous êtes déjà étudiant.e, ou que vous le devenez cette année, quel que soit votre lieu de résidence actuel, vous trouverez toutes les informations utiles sur les 2 liens suivants :

www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

- <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

▶ Remboursement des soins : adhésion à une mutuelle

Une mutuelle (ou complémentaire santé) est facultative mais conseillée. Elle vous permet d'obtenir un meilleur remboursement de vos frais de santé, en complément de votre couverture de base de la Sécurité sociale.

Vous devez vous adresser directement à la mutuelle de votre choix.

Les étudiant.e.s boursier.e.s âgé.e.s de 16 à 28 ans inclus, inscrit.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur en Ile de France **ont la possibilité de recevoir une aide de la Région Ile de France pour l'acquisition d'une couverture santé complémentaire** sous certaines conditions. Cette aide s'élève jusqu'à 200 euros sur la cotisation santé pour l'année universitaire.

Pour en bénéficier, ces étudiant.e.s boursier.e.s doivent souscrire leur complémentaire santé auprès de "la mutuelle", opérateur retenu par la Région Ile de France :

[www.monie-mutuelle.fr/web/particuliers/ile-de-france/sante-boursiers](http://www.region-ile-de-france.fr/monie-mutuelle.fr/web/particuliers/ile-de-france/sante-boursiers)

▶ LMDE - La mutuelle des Etudiants

Coordonnées : 0811 505 633 du lundi au vendredi

Site internet : www.ameli.fr ou www.lmde.fr

numéros : 01 56 54 36 34 du lundi au vendredi

site internet : www.smerep.fr

Mis à jour le 01 octobre 2018

<https://www.parisnatterre.fr/mutuelles-et-securite-sociale-6965.kjsp?RH=1290008330079>